

---

## Brevet sportif national.

**Numéro d'inventaire** : 2012.01905

**Type de document** : diplôme

**Période de création** : 2e quart 20e siècle

**Date de création** : 1941

**Inscriptions** :

- ex-libris : avec

**Description** : Diplôme imprimé sur papier, inscriptions manuscrites à l'encre bleue. Jaunissement et piqûres.

**Mesures** : hauteur : 210 mm ; largeur : 170 mm

**Notes** : Brevet Sportif National féminin de 2ème échelon decerné par le secretariat d'état à l'Instruction publique, commissariat général à l'éducation générale et aux sports à une élève de 16 ans le 12 juillet 1941 au Havre. Le Brevet Sportif National est, sous le régime de Vichy, l'équivalent du Brevet sportif populaire, à une période où de nombreux efforts sont destinés à développer l'éducation physique féminine. Cette élève a obtenu, la même année, un Certificat d'aptitude professionnelle Couture (2012.01902) ainsi qu'un Brevet d'enseignement industriel Couture (2012.01901) et l'année suivante un Certificat d'aptitude professionnelle Arts ménagers (2012.01903). Elle s'est ensuite diplômée en Haute-Couture auprès de l'Académie parisienne de coupe (2012.01904) et a occupé les fonctions de Maître Auxiliaire de Couture du 15 février 1955 au 13 juillet 1956 au Centre Public d'Apprentissage "Mont-Joly" au Havre.

**Mots-clés** : Diplômes professionnels  
Éducation physique et sportive

**Filière** : Post-élémentaire

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Le Havre

**Nom du département** : Seine-Maritime

**Autres descriptions** : Langue : Français  
ill. en coul.

**Lieux** : Seine-Maritime, Le Havre

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE  
ET AUX SPORTS

# BREVET SPORTIF NATIONAL

(Règlement provisoire)

**ANNÉE 1941**

M. *elle* Capron Yvette

a satisfait aux épreuves du

BREVET SPORTIF NATIONAL

(masculin<sup>m</sup>)

(féminin<sup>m</sup>)

2 • échelon

organisé par L'Université

le 12 Juillet à Le Havre

Signature de l'Organisateur :

G. Beauville

(1) Biffer la mention inutile.

Le présent certificat devra être joint à la licence chaque fois que cette dernière sera présentée.

Partie à remettre au titulaire